

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 804 24 mars 2015

# **SOMMAIRE**

ACF III Investment S.à r.l	INFRAGATE GmbH - Wissen ist Macht
AFA S.àr.l 38592	38551
AG Real Estate Luxembourg38558	International Fine Foods S.à r.l 38550
Alfamar Investments 2 S.à r.l 38555	International Marketing Investment Group
Alpha Trains Development No.4 S.à.r.l.	S.A 38552
38560	International Pyramide Holdings (Luxem-
Auguri S.A., SPF38555	bourg) S.A
AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A 38570	International Tourist Development Pro-
Beard Investment S.à r.l 38581	jects S.A
Blue Lit Invest S.A 38547	Investissements Fonciers Immobiliers "IFIM"
Boximmo S.A38547	
Bureau Greisch Luxembourg S.A 38553	Litas S.A
Caisse Raiffeisen Mamer38546	Louvale Management S.à r.l - SPF 38546
Caisse Raiffeisen Musel-Sauerdall 38552	Mag International Industrial Automation Systems S.à r.l
Canal Re S.A	Mine Holding S.A
Candy Investments S.à r.l38576	Mokeda S.A
CEE Investment Holding S.A38548	MStar 2 Europe Holdings S.à r.l 38556
Cie Européenne Financière OMEGA de Participation	NQ Mobile Lux S.A
C.M. International S.A	<b>Serafin S.ASPF</b>
CT Luxembourg Holdings S.à r.l 38548	Siitnedif Tordesillas SICAV38569
Delfinvest S.à r.l	Société de Patrimoine et d'Investissement
Edilred S.A	S.A
GGF Group SA, SPF	Socofigest Investment
Gilux S.A	Sof-10 Starlight 3 EUR S.à r.l 38556
Global Digital Publishing S.A	Sopartag S.A
Hime Holding 1 S.A	Sorlas
Imeris S.A SPF	Stonecreek Technologies Inc 38553
Information Technology Services S.A 38549	



# Caisse Raiffeisen Mamer, Société Coopérative.

Siège social: L-8247 Mamer, 3, rue des Maximins.

R.C.S. Luxembourg B 20.273.

Les statuts coordonnés au 21 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Cette version remplace le dépôt L140123801 du 16/07/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026505/10.

(150030251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# Louvale Management S.à r.I - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

# Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 181.752.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 11 février 2015

Le Conseil de gérance décide de nommer Luxembourg International Consulting SA. «Interconsult» avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (RCS Luxembourg B40312) comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2015026049/14.

(150030007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

# Mag International Industrial Automation Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.262.

# **EXTRAIT**

En date du 31 décembre 2014, l'associé de la Société, MAG International Industrial Machinery S.à r.l., a transféré la totalité des 100 parts sociales de la Société à MAG Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123523 et ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026078/15.

(150029901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

# Mokeda S.A., Société Anonyme.

# Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 72.116.

En date du 12 Février 2015, l'Administrateur-déléguée, qui dispose d'un pouvoir de signature individuelle, a pris la décision suivante:

- Le dépositaire des actions au porteur de la société Mokeda S.A. est la société Mayfair Trust S.à r.l. avec siège social au 2 Millewee; L-7257 Walferdange, RCS Luxembourg B 112.769 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015026116/15.

(150029771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.



# Blue Lit Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.241.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 février 2015

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société BLUE LIT INVEST SA la société Benoy Kartheiser Management Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 33849 inscrite à l'ordre des expert-comptable de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026471/12.

(150030559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# Boximmo S.A., Société Anonyme.

#### Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.107.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 9 février 2015

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 9 février 2015:

Que l'Administrateur Unique a nommé aux fonctions de dépositaire des actions au porteur de la société:

- Etude Alves et Martinot, 66 boulevard Napoléon 1 er, L-2210 Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2015026474/13.

(150030368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# CEFO-P, Cie Européenne Financière OMEGA de Participation, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 108.496.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 février 2015

#### Première résolution

Afin de se conformer aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer HRT Fidalux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 41178 en qualité de dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026492/14.

(150030846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# Delfinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.472.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement commercial VI n°160/15 du 5 février 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée DELFINVEST S.à r.l.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Pour extrait conforme

Laurent Bizzotto

Le liquidateur

Référence de publication: 2015026556/15.

(150030480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.



# CEE Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 172.318.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 février 2015

1. Le conseil d'administration décide de nommer comme dépositaire des titres au porteur la société Jawer Luxembourg immatriculé au Registre de Commerce sous le numéro B118 437 et ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg, conformément à l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026520/13.

(150030680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# GGF Group SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.107.

Beschluss des Verwaltungsrats vom 11. Februar 2015

Frau Rechtsanwältin

Elisabeta Schidowezki

11A, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

wird in Anwendung des Artikels 42 und dies gemäß Artikel 11bis, § 1er, 3) d) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich der Handelsgesellschaften zum Depositar der Inhaberaktien bestellt. Die Bestellung ist zeitlich nicht befristet.

Luxembourg, den 11. Februar 2015.

MMS Mercury Management Services S.A.

Götz Schöbel

Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015026654/19.

(150030906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# CT Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 660.895,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.620.

# **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 février 2015 que:

- La démission de Monsieur Philippe SALPETIER, gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 31 octobre 2014, a été acceptée;
- La démission de Monsieur Patrick MOINET, gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 14 février 2015, a été acceptée:
- Monsieur Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 31 octobre 2014 et pour une durée illimitée;
- Monsieur Fabrice HABLOT, né le 23 mars 1978 à Brest, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 14 février 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015026537/22.

(150030789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.



# Global Digital Publishing S.A., Société Anonyme.

# Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 138.083.

# MODIFICATION ADRESSE ADMINISTRATEUR UNIQUE

Il est à noter que l'adresse de l'administrateur unique, Monsieur Philippe PENIDE est:

14 Cours Richard VITTON

F-69003 Vion

MODIFICATION ADRESSE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il est à noter que l'adresse de VERICOM S.A., commissaire aux comptes est

1, rue du Plébiscite

L-2341 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026660/17.

(150030761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# I.T.S., société de gestion de patrimoine familial, Information Technology Services S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.553.

#### **EXTRAIT**

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 février 2015 que

**CF** Corporate Services

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société INFORMATION TECHNOLOGY SER-VICES S.A., en abrégé I.T.S., pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015026714/18.

(150030863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# Gilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.771.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates vom 12. Februar 2015

Folgender Beschluss wurde einstimmig gefasst:

Erster und einziger Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt, mit sofortiger Wirkung, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, FIDUNORD S.à r.l., mit Sitz in L - 9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Firmenregister, unter der Nummer B 91.906, zum Depositar der Inhaberaktien der Gesellschaft zu ernennen, gemäß Artikel 2 und folgenden des Gesetzes vom 28. Juli 2014 betreffend die Immobilisierung der Inhaberaktien und -anteile sowie das Führen eines Inhaberaktienregisters.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 13. Februar 2015.

Für GILUX S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015026655/19.

(150030291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.



# International Fine Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7347 Steinsel, 21A, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 182.126.

Les statuts coordonnés au 19 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch Notaire

Référence de publication: 2015026702/11.

(150030300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# Edilred S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.512.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 5 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 81.933 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément au disposition de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

Référence de publication: 2015026590/12.

(150030932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.448.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 28 janvier 2015:

- nomination de Monsieur Fabian Sires, né le 27 septembre 1976 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat au 1 er janvier 2015 et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017; et
  - confirmation que le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:
  - \* Madame Zora Bass;
  - \* Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman;
  - \* Monsieur Gérald Olivier David Welvaert;
  - \* Monsieur Jorge Perez Lozano;
  - \* Monsieur Jacob Mudde;
  - \* Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen;
  - \* Monsieur Johannes Laurens de Zwart;
  - \* Monsieur Jean-Jacques Josset;
  - \* Monsieur Martin Paul Galliver;
  - \* Monsieur Fabrice Michel Gilles Mas;
  - \* Monsieur Fabrice Stéphane Rota; et
  - \* Monsieur Fabian Sires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015026720/31.

(150030855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.



# Imeris S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.970.

#### **EXTRAIT**

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 février 2015 que

RAMLUX S.A.

9b. bd Prince Henri

L-1724 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 53438

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société IMERIS S.A.-SPF une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015026705/17.

(150031004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# INFRAGATE GmbH - Wissen ist Macht, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 49.034.

# LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12/02/2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, ayant siégé en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation de la société INFRAGATE GmbH - Wissen ist Macht, avec siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André, de fait inconnue à cette adresse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.034.

Le même jugement nomme juge-commissaire Monsieur le Juge-Commissaire Thierry SCHILTZ et désigne comme liquidateur judiciaire Maître Laurent LENERT.

Le Tribunal invite les créanciers à produire leurs déclarations de créance au greffe du Tribunal de commerce avant le 5 mars 2015.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2015026715/18.

(150029980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# Hime Holding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 180.630.

Extract of the board of directors held at the registered office of the company at 12:00 P.M. on 4 October 2013

The Board of Directors resolved to appoint Mr. Jean Peyrelevade as Chairman of the Board of Directors and Mr. Yvan Juchem, 50 Avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg as Daily Manager of the Company.

# Version française

Extrait du conseil d'administration tenue au siège social de la société à 12.00 le 4 octobre 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Mr Jean Peyrelevade au poste de Président du Conseil d'Administration et Mr Yvan Juchem 50 Avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg, est nommé au poste d'Administrateur délégué à la gestion journalière.

Pour copie certifiée conforme

**FIDUPAR** 

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015026689/19.

(150030105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.



# Caisse Raiffeisen Musel-Sauerdall, Société Coopérative.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 20.415.

Les statuts coordonnés au 28 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Cette version remplace le dépôt L140123802 du 16/07/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026506/10.

(150030249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# ITDP S.A., International Tourist Development Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.652.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 janvier 2015

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration a décidé de nommer dépositaire la société FIDUCIS S.à r.l., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 113.938.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026721/13.

(150030566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# International Marketing Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 86.986.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société, tenue en date du 11 février 2015, que Private Investment Trust S.à r.l., ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a été désigné en qualité de dépositaire des titres au porteur émis par la Société, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2015026719/15.

(150030305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# Investissements Fonciers Immobiliers "IFIM", Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.161.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 février 2015:

- La société anonyme de droit luxembourgeois FIRELUX S.A., ayant son siège social à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy (RCS Luxembourg B 84 589) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Ettelbruck, le 9 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015026724/16.

(150030535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.



# Bureau Greisch Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 36.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2015

- 1. L'assemblée a accepté les démissions de Monsieur Jean-Marie CREMER et de Monsieur Clément COUNASSE, de leur fonction d'administrateur de la société.
  - 2. L'assemblée a décidé de révoquer Monsieur Raymond LOUIS de sa fonction d'administrateur.
- 3. Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:
  - BUREAU D'ETUDES GREISCH, ayant sont siège social au 25, allée des Noisetiers, B-4031 Angleur
  - Monsieur Luc DEMORTIER, ingénieur, demeurant au, 77, rue de Floreffe, B-5190 Spy,
  - Monsieur Vincent de VILLE de GOYET, ingénieur, demeurant au 46, rue Rioul, B-4500 Huy. Référence de publication: 2015026479/16.

(150030616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# C.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.453.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 février 2015

En date du 10 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Certifié sincère et conforme C.M. INTERNATIONAL S.A. 412F Route d'Esch L-2086 Luxembourg Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015026482/17.

(150030459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# Stonecreek Technologies Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 165.576.

# **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 13 février 2015 que:

- La démission de (i) Monsieur Cédric Muenze, (ii) Monsieur Wim Rits, et (iii) Madame Virginia Strelen, administrateurs de catégorie B de la Société ont été acceptées avec effet au 15 février 2015;
- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de catégorie B, avec effet au 15 février 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 30 avril 2015:

Monsieur Scott McKinlay, né à Dunfermline, Royaume-Uni, le 11 avril 1983, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

Monsieur Mark Lee, né à Manila, Philippines, le 18 novembre 1985, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; et

Madame Agnes Csorgo, née à Hatvan, Hongrie, le 27 juillet 1978, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015026961/21.

(150030826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.



# Sopartag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 64.820.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 9 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 81.933 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

Référence de publication: 2015027005/12.

(150030259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# Sorlas, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.235.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 janvier 2015

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration a décidé de nommer dépositaire la société FIDUCIS S.à r.l., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 113.938.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015027006/13.

(150030623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

#### Serafin S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 112.791.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 11 février 2015

Première résolution

Afin de se conformer aux dispositions de la loi de 28 juillet 2014, le Conseil d'Administration décide de nommer HRT Fidalux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 41178, en qualité de dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERAFIN S.A.-SPF

Référence de publication: 2015026979/14.

(150030844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# Socofigest Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.043.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société, tenue en date du 11 février 2015, que Private Investment Trust S.à r.l., ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a été désigné en qualité de dépositaire des titres au porteur émis par la Société, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2015026993/15.

(150030306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.



# Société de Patrimoine et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 49.879.

<del>---</del>

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration décide de transférer, avec effet au 02/02/2015, le siège social à l'adresse suivante: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 Februar 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 février 2015.

Pour SOCIETE DE PATRIMOINE ET D'INVESTISSEMENT S.A., Société anonyme limitée FIDUNORD S.à r.I.

Référence de publication: 2015026280/15.

(150029779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

# Auguri S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.857.

Resolutions of the Board of Directors of AUGURI S.A. SPF

As at January 5  $^{\rm th}$ , 2015, the shareholders and the Company agreed to appoint SGG S.A., with registered seat at 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg as professional depositary in accordance with article 2 of the law dated 28 July 2014 on the immobilization of bearer shares and units.

Résolutions prises par le Conseil d'Administration d'AUGURI S.A. SPF

En date du 5 janvier 2015, la Société a désigné la société SGG S.A. avec siège social au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Luxembourg.

Certifiée conforme et sincère

Référence de publication: 2015026449/17.

(150030599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# Alfamar Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.485.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2014:

La démission de Jacinoto Antonio Nogueira Mira, résidant professionnellement au 348, Avenida de Portugal, P - Paroisse d'Estoril, Commune des Cascais, gérant de la société, prend effet le 20 octobre 2014.

- Le mandat de Daniel Bley, employé privé, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.
- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.
- Le mandat de Anja Wunsch, employé privé, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.
- Le mandat de Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2015026420/22.

(150030217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.



# MStar 2 Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Sof-10 Starlight 3 EUR S.à r.l.).

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 188.515.

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of the month of February.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. MStar Europe LP, a limited partnership, governed by the laws of England and Wales and having its registered office at 4 <sup>th</sup> Floor, 2 Harewood Place, London W1S 1BX, represented by MStar Europe GP LLP, its general partner, registered under number OC393732 with registered address at 4 <sup>th</sup> Floor, 2 Harewood Place, London W1S 1BX,

here represented by Mrs. Julie INDENKLEEF, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 6 <sup>th</sup>, 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of "SOF-10 Starlight 3 EUR S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of luxembourg under number B 188.515, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on July 2, 2014 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 19, 2014 under number 2546. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

# Agenda

- 1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "MStar 2 Europe Holdings S.à r.l".
- 2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
- 3. Decision to change the address of the statutory seat to 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
- 4. Amendment of Article 2 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
- 5. Acknowledgment of the appointment of a new manager, Mr Julien Petitfrère, as decided in a resolution voted by the sole Shareholder on February 4, 2015.
  - 6. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

# First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the company, from "SOF-10 Starlight 3 EUR S.à r.l." into "MStar 2 Europe Holdings S.à r.l.".

# Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

"Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "MStar 2 Europe Holdings S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles")."

# Third resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the company from L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll to L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

# Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 2, first paragraph, of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

#### " Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg."



#### Fifth resolution

The sole shareholder reminds its resolution dated February 4, 2015 to appoint Mr. Julien PETITFRÈRE, with professional address at L-2166 Luxembourg, 3, rue W.A. Mozart, as additional Manager of MStar 2 Europe Holdings S.à r.l., with effective date February 4, 2015 for an undetermined period.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

1. MStar Europe LP, une limited partnership organisée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle et ayant son siège au 4e étage, 2 Harewood Place, Londres W1S 1BX, représentée par MStar Europe GP LLP, son general partner, enregistrée sous le numéro OC393732 et ayant son siège au au 4e étage, 2 Harewood Place, Londres W1S 1BX,

ici représentée par Madame Julie INDENKLEEF, employée privée, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 6 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée «SOF-10 Starlight 3 EUR S.à r.l.» ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 188 515, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 Juillet 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 Septembre 2014 sous le numéro 2546. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «MStar 2 Europe Holdings S.à r.l.».
- 2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence.
- 3. Décision des associés concernant le transfert du siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
- 4. Modification de l'article 2 des statuts de la société en conséquence.
- 5. Ratification de la nomination de Monsieur Julien Petitfrère, telle que décidée dans une résolution de l'associé unique le 4 février 2015.
  - 6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «SOF-10 Starlight 3 EUR S.à r.l.» en «MStar 2 Europe Holdings S.à r.l.».

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MStar 2 Europe Holdings S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»



#### Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société du L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll au L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

#### Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance, l'associée unique décide de modifier l'article 2, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

# « Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

# Cinquième résolution

L'associée unique rappelle sa résolution en date du 4 février 2015 de nommer Monsieur Julien PETITFRERE, avec adresse professionnelle L-2166 Luxembourg, 3, rue W.A. Mozart, en tant que nouveau membre du Conseil de gérance de la société MStar 2 Europe Holdings S.à r.l. avec date effective du 4 février 2015 et pour une période indéterminée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. INDENKLEEF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 10 février 2015. Relation: DAC/2015/2364. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015026994/131.

(150030655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# AG RE Luxembourg, AG Real Estate Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.638.

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AG Real Estate Luxembourg», en abrégé «AG RE Luxembourg», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87.638, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 mai 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Association C (le «Mémorial»), numéro 1202 du 12 août 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 3 novembre 2010, publié au Mémorial numéro 223 du 3 février 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Helena Coppen, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trente et un mille cinq cents (31.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du dernier jeudi du mois de mars à 11.30 heures, au deuxième mardi du mois de mai à 12 heures et pour la première fois en 2015.
  - 2.- Modification subséquente de l'article 11 des statuts.
- 3.- Réduction de capital à concurrence de un million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent trente-cinq Euros et trente-cinq Cents (EUR 1.998.835,35) pour le ramener de son montant actuel de trois millions quatre-vingt-douze mille trois cent un Euros et cinquante-sept Cents (EUR 3.092.301,57) à un million quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-six Euros et vingt-deux Cents (EUR 1.093.466,22) sans annulation d'actions mais par la réduction du pair comptable des trente et un mille cinq cents (31.500) actions existantes sans désignation de valeur nominale, en vue de l'apurement des pertes reportées.
- 4.- Augmentation du capital social à concurrence de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant –après réduction de capital- de un million quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-six Euros et vingt-deux Cents (EUR 1.093.466,22) à deux millions quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-six Euros et vingt-deux Cents (EUR 2.093.466,22) par la création et l'émission de vingt-huit mille huit cents (28.800) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale entièrement souscrites par l'actionnaire majoritaire et libérées par apport en espèces.
  - 5.- Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du dernier jeudi du mois de mars à 11.30 heures, au deuxième mardi du mois de mai à 12 heures et pour la première fois en 2015.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article onze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. première phrase.** «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la même commune qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 12 heures.»

# Troisième résolution

En vue de l'apurement des pertes au 31 décembre 2013, l'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de un million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent trente-cinq Euros et trente-cinq Cents (EUR 1.998.835,35) pour le ramener de son montant actuel de trois millions quatre-vingt-douze mille trois cent un Euros et cinquante-sept Cents (EUR 3.092.301,57) à un million quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-six Euros et vingt-deux Cents (EUR 1.093.466,22) sans annulation d'actions mais par la réduction du pair comptable des trente et un mille cinq cents (31.500) actions existantes sans désignation de valeur nominale.

L'existence des pertes a été justifiée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 31 décembre 2013.

Le dit bilan, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

# Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant –après réduction de capital- de un million quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-six Euros et vingt-deux Cents (EUR 1.093.466,22) à deux millions quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-six Euros et vingt-deux Cents (EUR 2.093.466,22) par la création et l'émission de vingt-huit mille huit cents (28.800) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel a décidé d'accepter à la souscription des vingt-huit mille huit cents (28.800) nouvelles actions l'actionnaire majoritaire la société anonyme AG Real Estate Development, ayant son siège social à B-1210 Bruxelles, Boulevard Saint-Lazare 4-10.



# Souscription - Libération

Ensuite la société AG Real Estate Development, prédésignée, ici représentée par Madame Helena Coppen, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, déclare souscrire aux vingt-huit mille huit cents (28.800) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale et les libérer intégralement par versement en espèces d'un montant de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-).

Le montant de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

# Cinquième résolution.

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à la somme de deux millions quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-six Euros et vingt-deux cents (EUR 2.093.466,22), représenté par soixante mille trois cents (60.300) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, H. COPPEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61554. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026416/104.

(150030729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# Alpha Trains Development No.4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset. R.C.S. Luxembourg B 194.539.

# **STATUTES**

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third day of December,

Before the undersigned, Maître Francis Kesseler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

# THERE APPEARED:

Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirteen million four hundred and thirty thousand euros (EUR 13,430,000), having its registered office at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.301 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After having been signed ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

# I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Alpha Trains Development No. 4 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).



# Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

# Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

# II. Capital - Shares

# Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twenty thousand euros (EUR 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

# Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
  - 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
  - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
  - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.



# III. Management - Representation

# Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. Where the Company is managed by more than two managers, the majority of the managers shall be Luxembourg residents, but otherwise at least one of the managers shall be a Luxembourg resident.
  - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the "Board"). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and a sole class B manager.
  - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
  - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
  - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet as often as required by the Company's corporate interest or at the request of any one manager, at the place located in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the convening notice. Any resolutions taken at a meeting of the Board that is neither held in, nor initiated from, the Grand Duchy of Luxembourg shall not be valid.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
  - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and a sole class B manager, at least one (1) class A manager and the sole class B manager vote in favour of the resolutions. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other similar means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed valid and equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting to the extent that such conference by telephone, video or other means of communication is initiated from Luxembourg and that no manager is located in the United Kingdom, the Federal Republic of Germany or the Kingdom of Belgium while participating in such conference by telephone, video or other means of communication.
  - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and the sole class B manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature(s) of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

# IV. Shareholder(s)

# Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
  - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.



- 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
  - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

#### Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
  - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

# V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

# Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
  - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
  - 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
  - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.
- 13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

#### Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

# Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.



- 15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

# VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.

# VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, Written Shareholders' Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Corporate files, material contracts, and documents such as accounting records and financial documents must be issued, signed, and kept by the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

# Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

#### Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand euros (EUR 20,000).

The amount of twenty thousand euros (EUR 20,000) is at the Company's disposal.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,500.- euros.

# Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Jan Vanhoutte, born on 31 March 1976 in Hanau, Germany, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as class A Manager of the Company; and

Shaun Mills, born on 18 June 1959 in Leigh, England, with professional address at 93, Neusser Straße, D-50670 Cologne, as class B Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is located at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital de treize millions quatre cent trente mille euros (EUR 13.430.000), dont le siège social se situe 22, rue Alfred Musset, L-2175 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168301 (l'Associé Unique),

représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la manière suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

# I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Alpha Trains Development No. 4 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

# Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

# Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de dette ou de capital, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.
- 3.3. De manière générale, la Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris les techniques et instruments relatifs à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.



3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

# II. Capital - Parts sociales

# Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.
  - 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.
  - 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:
  - (i) la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
  - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

# III. Gestion - Représentation

# Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Quand la Société est gérée par plus de deux gérants, la majorité des gérants seront résidents luxembourgeois, mais dans les autres cas, au moins un gérant sera résident luxembourgeois.
  - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
- **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un seul gérant de classe B.
  - 8.1 Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
  - 8.2 Procédure
- (i) Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social de la Société ou à la demande d'un gérant à un endroit situé au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. Toute réunion du Conseil tenue ou toute résolution prise en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ne sera pas valable.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
  - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un seul gérant de classe B, au moins un gérant de



classe A et le gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procèsverbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue dans la mesure où ladite réunion par téléphone ou visioconférence ou tout autre moyen de communication est initiée au Luxembourg et qu'aucun gérant n'est situé au Royaume-Uni, en République Fédérale d'Allemagne ou au Royaume de Belgique durant sa participation à ladite réunion par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication.
  - 8.3 Représentation.
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un (1) gérant de classe A et du gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Assemblées générales des associes

#### Art. 11. Responsabilité des gérants.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
  - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
  - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
  - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

# Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et



(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

# V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

#### Art. 13. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et des associés envers la Société.
  - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
  - 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
  - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- 13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

# Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

#### Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) Le Conseil doit établir des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;
- (iii) Le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
  - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

#### VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les documents sociaux, les contrats importants et les documents



tels que les données comptables et les documents financiers sont émis, signés et conservés par la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un (31) décembre 2015.

#### Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit aux vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000).

Le montant de vingt mille euros (EUR 20.000) est à la libre disposition de la Société.

#### Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.500 euros.

#### Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Jan Vanhoutte, né le 31 mars 1976 à Hanau (Allemagne), dont l'adresse professionnelle se situe 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme gérant A de la Société; et

Shaun Mills, né le 18 juin 1959 à Leigh, Angleterre, dont l'adresse professionnelle se situe 93, Neusser Straße, D-50670 Cologne, comme gérant B de la Société.

2. Le siège social de la société est établi au 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015026398/498.

(150030767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# Siitnedif Tordesillas SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.897.

#### **EXTRAIT**

Le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante:

106, route d'Arlon

L-8210 Mamer

Grand Duché de Luxembourg

Ce transfert prend effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2015.

Mamer, le 11.02.2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015026244/16.

(150029642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.



# AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 169.487.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of February.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 11 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1796 of 17 July 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169487 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 10 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2164 of 14 August 2014.

The meeting was declared open at 5.00 p.m. by Simon Barnes, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sophie Wegmann, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Jennifer Ferrand, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

# Agenda

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty thousand ten euro (EUR 60,010.-) so as to raise it from its present amount of sixty-three thousand five hundred forty euro (EUR 63,540.-) to one hundred twenty-three thousand five hundred fifty euro (EUR 123,550.-).
- 2 To issue six thousand one (6,001) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by (i) AXA Alternative Participations SICAV I and (ii) ATRF INF (NEB) Ltd, and to accept full payment in cash for these new shares.
- 4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
  - 5 Miscellaneous.
- (ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.
  - (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
  - (vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty thousand ten euro (EUR 60,010.-) so as to raise it from its present amount of sixty-three thousand five hundred forty euro (EUR 63,540.-) to one hundred twenty-three thousand five hundred fifty euro (EUR 123,550.-).

# Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue six thousand one (6,001) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, and to accept subscription for these new shares.

# Subscription - Payment

There upon appeared:

- AXA Alternative Participations SICAV I, a société d'investissement à capital variable organized under the form of a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue



Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 94233 ("SICAV I"), represented by Sophie Wegmann, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 January 2015 and declared to subscribe for one thousand seven hundred fifteen (1,715) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of eighty seven thousand eight hundred sixty-two euro (EUR 87,862.-) and to fully pay in cash for these shares; and

- ATRF INF (NEB) Ltd., a corporation governed by the laws of Alberta, having its registered office at 600, Barnett House, 11010-142 Street, Edmonton, AB, T5N 2R1, Canada ("ATRF", together with SICAV I, the "Subscribers"), represented by Jennifer Ferrand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 January 2015, and declared to subscribe for four thousand two hundred eighty-six (4,286) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of two hundred nineteen thousand six hundred seventy-four euro (EUR 219,674.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of three hundred sixty-seven thousand five hundred forty-six euro (EUR 367,546.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the six thousand one (6,001) new class A shares to the Subscribers.

#### Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one hundred twenty-three thousand five hundred fifty euro (EUR 123,550.-), divided into twelve thousand three hundred fifty-four (12,354) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) ("actionnaire(s) commanditaire(s)") and one (1) class B share (the "Class B Share"), which shall be held by the unlimited partner ("associé commandité"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and is fully paid up."

# Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 5.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour de février,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1796 du 17 juillet 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 169487 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 10 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2164, en date du 14 août 2014.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17h sous la présidence de Simon Barnes, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Sophie Wegmann, juriste, domiciliée à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Jennifer Ferrand, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

# Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de soixante mille dix euros (EUR 60.010,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-trois mille cinq cent quarante euros (EUR 63.540,-) à cent vingt-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 123.550,-).



- 2 Émission de six mille une (6.001) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.
- 3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission, par (i) AXA Alternative Participations SICAV I et par (ii) ATRF INF (NEB) Ltd., à libérer intégralement en espèces.
  - 4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
  - 5 Divers.
- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.
- (iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.
- (v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - (vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante mille dix euros (EUR 60.010,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-trois mille cinq cent quarante euros (EUR 63.540,-) à cent vingt-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 123.550,-).

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre six mille une (6.001) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, et d'accepter de souscrire à ces actions nouvelles.

# Souscription - Paiement

# Ensuite, ont comparu:

- AXA Alternative Participations SICAV I, une société d'investissement à capital variable organisée sous la forme d'une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 94233 ("SICAV I"), représenté par Sophie Wegmann, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2015 et déclare souscrire à mille sept cent quinze (1.715) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-deux euros (EUR 87.862,-) à libérer intégralement en espèces, et
- ATRF INF (NEB) Ltd., une société régie par le droit de l'Etat d'Alberta, ayant son siège social au 600, Barnett House, 11010-142 Street, Edmonton, AB, T5N 2R1, Canada ("ATRF», ensemble avec SICAV I, les "Souscripteurs"), représenté par Jennifer Ferrand, juriste, domiciliée à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2015, et déclare souscrire à quatre mille deux cent quatre-vingt-six (4.286) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent dix-neuf mille six cent soixante-quatorze euros (EUR 219.674,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de trois cent soixante-sept mille cinq cent quarante-six euros (EUR 367.546,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les six mille une (6.001) actions nouvelles de catégorie A aux souscripteurs indiqués ci-dessus.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis est fixé à cent vingt-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 123.550,-) représenté par douze mille trois cent cinquante-quatre (12.354) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B») qui doit être détenue par l'associé-commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et chaque action est entièrement libérée.»

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des même comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'assemblée connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. BARNES, S. WEGMANN, J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 12 février 2015. Relation: DAC/2015/2572. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026453/180.

(150030214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# ACF III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.245.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of the month of February.

Before us Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. AXA Capital Fund L.P., a limited partnership governed by the laws of Scotland with registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, UK, registered with the Scottish Registrar under number 6596, represented by its general partner AXA Private Equity Capital Limited, having its registered office at Jersey, 4 <sup>th</sup> Floor Northern Suite, Channel House, St Helier, Jersey, JE2 4UH, Channel Islands (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mrs Sophie WEGMANN, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 February 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of ACF III Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170 245, having a share capital of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), with registered office at L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing at Diekirch, of 18 July 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2083 dated 22 August 2012 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended following a deed of the undersigned notary of 23 July 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2179 dated 1 September 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

# Agenda

- 1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-).
- 2. To issue one hundred fifty thousand (150,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3. To accept subscription for these new shares by AXA Capital Fund L.P. and to accept full payment in cash for these new shares.
- 4. To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
  - 5. Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:



#### First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-).

#### Second resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred fifty thousand (150,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder declared to subscribe for one hundred fifty thousand (150,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.) per share, with payment of a total amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred fifty thousand (150,000) new shares according to the above mentioned subscription.

#### Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 5. The issued capital of the Company is set at two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) divided into two hundred fifty thousand (250,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same above named appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour de du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

1. AXA Capital Fund L.P., un limited partnership régi par le droit écossais, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Ecosse, Royaume Uni, immatriculé au Registre Ecossais sous le numéro 6596 représenté par son general partner AXA Private Equity Capital Limited, ayant son siège social à Jersey, 4 <sup>th</sup> Floor Northern Suite, Channel House, St. Helier, Jersey, Channel Islands (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Mme Sophie WEGMANN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 février 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de ACF III Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 170 245, ayant un capital social de cent mille euros (EUR 100,000,-), dont le siège social est au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 juillet 2012, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2083 du 22 août 2012 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 23 juillet 2012 publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2179 du 1 er septembre 2012.



L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).
- 2. Emission de cent cinquante mille (150.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par AXA Capital Fund L.P. à libérer intégralement en espèces.
  - 4. Modification de l'alinéa 1 er de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
  - 5. Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

#### Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent cinquante mille (150.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

# Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire cent cinquante mille (150.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale pour un montant total de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

# Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent cinquante mille (150.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

# Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 <sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

# Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 12 février 2015. Relation: DAC/2015/2577. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026414/140.

(150030256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.



# Candy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 185.304.

In the year two thousand and fifteen, on the third of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

#### There appeared:

- Mr. Nicolas Anthony Christopher Candy, residing at The Penthouse One Hyde Park 100 Knightsbridge London SW1X 7LJ, United Kingdom; and
- Mr. Christian Peter Candy, residing at La Belle Vie, 29 Boulevard Princesse Charlotte, 98000 Monaco, France (together being referred to as the "Shareholders"),

both hereby duly represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal

Such powers of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the sole shareholders of "Candy Investments S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number R.C.S. Luxembourg B 185.304 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kesseler, civil law notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 March 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1264 dated 17 May 2014.

The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

- II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

# Agenda

- 1. Waiving of notice rights;
- 2. Approval of the amendment of the article 3 of the articles of association of the Company related to the corporate object of the Company to read as follows:

"The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

The company may also acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

In addition, the purpose of the company is also the provision of consulting, management, administrative, corporate and accounting services to any other legal entities which form part of the same group of companies that the company and/or any other legal entities. For the avoidance of doubt, the company may inter alia serve as a director (executive or non-executive), manager or member of the supervisory board of any other legal entities which form part of the same group of companies that the company and/or any other legal entities."; and

# 3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:



#### First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their rights to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

#### Second resolution:

The Shareholders unanimously resolve to amend the article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

"**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

The company may also acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

In addition, the purpose of the company is also the provision of consulting, management, administrative, corporate and accounting services to any other legal entities which form part of the same group of companies that the company and/or any other legal entities. For the avoidance of doubt, the company may inter alia serve as a director (executive or non-executive), manager or member of the supervisory board of any other legal entities which form part of the same group of companies that the company and/or any other legal entities."

# Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Whereof, this deed has been signed in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date at the beginning of this document

The document having been read to the appearing party, she signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

# Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

# Ont comparu:

- Monsieur Nicolas Anthony Christopher Candy, résidant à The Penthouse One Hyde Park 100 Knightsbridge London SW1X 7LJ, Royaume-Uni; et

Monsieur. Christian Peter Candy, résidant à La Belle Vie, 29 Boulevard Princesse Charlotte, 98000 Monaco, France (ensemble étant désignés comme les «Associés»),

tout deux ici dûment représentés par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de procurations données sous seing privé.

Les dites procurations, paraphées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:



I.- Les parties comparantes sont les associés de «Candy Investment S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.304 (la «Société»), constituée par un acte dressé par le notaire soussigné Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1264 en date du 17 mai 2014.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

- II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les points à l'ordre du jour dont les Associés déclarent expressément avoir été dûment préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Renonciation aux droits de convocation;
- 2. Approbation de la modification de l'article 3 des statuts de la société relatif à l'objet social de la Société tel que suit:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

De surcroît, la société a également pour objet la fourniture de services de consultance, de gestion, d'administration, de services corporatifs et de comptabilité à toutes autres entités légales faisant partie du même groupe de sociétés que la société et/ou à toutes autres entités légales. Afin de dissiper tout doute, la société peut inter alia servir en tant qu'administrateur (exécutif ou non-exécutif), gérant ou membre du conseil de surveillance de toutes autres entités légales faisant partie du même groupe de sociétés que la société et/ou de toutes autres entités légales."; et

3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution:

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, et considèrent avoir été valablement convoqués et, en conséquence, acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### Deuxième résolution:

Les Associés décident unanimement de modifier l'article 3 des statuts de la Société tel que suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

De surcroît, la société a également pour objet la fourniture de services de consultance, de gestion, d'administration, de services corporatifs et de comptabilité à toutes autres entités légales faisant partie du même groupe de sociétés que la société et/ou à toutes autres entités légales. Afin de dissiper tout doute, la société peut inter alia servir en tant qu'administrateur (exécutif ou non-exécutif), gérant ou membre du conseil de surveillance de toutes autres entités légales faisant partie du même groupe de sociétés que la société et/ou de toutes autres entités légales.»

#### Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 février 2015. 2LAC/2015/2679. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026487/188.

(150029662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

#### Canal Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 139.138.

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CANAL RE S.A. ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 139138

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1615 du 1 <sup>er</sup> juillet 2008.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire, Solange WOLTER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg et comme scrutatrice, Madame Valérie COQUILLE employée privé demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, la présidente requiert le notaire d'acter que:

- I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Réduction du capital souscrit non libéré à concurrence de 250.000 EUR (deux cent cinquante mille euros) par réduction de la valeur nominale des actions de dix euros (10 EUR) du montant non libéré des actions, pour passer la valeur nominale des actions de cent euros (100 EUR) à quatre-vingt-dix euros (90 EUR), sans remboursement à l'actionnaire unique, pour porter le capital de son montant actuel de 2.500.000 EUR (deux millions cinq cent mille euros) à 2.250.000 EUR (deux millions deux cent cinquante mille euros) représenté par 25.000 actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix euros (90 EUR) par action.
  - 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
  - 3. Questions diverses.

Il: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.



III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Actionnaire unique décide de réduire capital souscrit non libéré de la société à concurrence de 250.000 EUR (deux cent cinquante mille euros) par réduction de la valeur nominale des actions de dix euros (10 EUR) du montant non libéré des actions, qui ne l'étaient qu'à hauteur de 50% (cinquante pour cent), pour passer la valeur nominale des actions de cent euros (100 EUR) à quatre-vingt-dix euros (90 EUR), sans remboursement à l'actionnaire unique, afin de porter le capital social de son montant actuel de 2.500.000 EUR (deux millions cinq cent mille euros) à 2.250.000 EUR (deux millions deux cent cinquante mille euros).

En conséquence de la résolution précédente, les 25.000 (vingt-cinq mille) actions seront dorénavant libérées à hauteur de 55,56% (cinquante-cinq virgule cinquante-six pour cent).

#### Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède l'Actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 2.250.000 EUR (deux millions deux cent cinquante mille euros) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix euros (90,- EUR) chacune,

# Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à deux mille Euros (2.000.- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, V. COQUILLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61571. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026511/64.

(150031055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

#### Litas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 149.189.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 6 février 2015 que:

- La démission de M. Patrick MOINET, administrateur et Président du Conseil d'administration a été acceptée avec effet immédiat;
- La personne suivante a été nommée administrateur de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2014:
- \* Mme Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015026062/17.

(150029881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.



## Mine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.332.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 12 décembre 2014

Il résulte de cette Assemblée Générale que celle-ci décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Moyse DARGAA, domicilié professionnellement à 7 route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale de 2020.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Fiduciaire Internationale SA, ayant son siège social sis au 7 Route d'Esch L-1470 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34813. Celui-ci prendra également fin à l'Assemblée Générale de 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015026114/15.

(150029870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

# NQ Mobile Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.257.

Par résolutions du conseil d'administration prises en date du 15 décembre 2014, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

- 1. Cooptation de Zemin Xu, avec adresse professionnelle au 11, East Hepingli Street, Building 4, 100013 Pékin, Chine au mandat d'administrateur de classe A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2015.
- 2. Acceptation de la démission de Yu Lin, avec adresse professionnelle au 11, East Hepingli Street, 100013 Pékin, Chine de son mandat d'administrateur de classe A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015026147/17.

(150029873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

# Beard Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 189.855.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Beard Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 189.855 (the Company). The Company has been incorporated on August 6, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since the date of incorporation of the Company.

# There appeared

NEO Capital Private Equity Fund II LP, an English limited partnership, governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 36-38 Wigmore Street, London W1U 2LJ, United Kingdom, registered with the Company's House under company number LP015631 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.



Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Decision to designate the existing twelve thousand five hundred (12,500) issued and outstanding shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share as ordinary shares (the Ordinary Shares); creation of nine (9) new classes of shares, namely the class A shares (the Class A Shares), class B shares (the Class B Shares), class C shares (the Class C Shares), class D shares (the Class D Shares), class E shares (the Class E Shares), class F shares (the Class G Shares), class H shares (the Class H Shares) and class I shares (the Class I Shares); and increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), by way of the issue of five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hund
  - 2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a payment in kind.
  - 3. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 1. above.
- 4. Amendment to article one (1) of the Articles in order to inter alia insert a definition of "Ordinary Shares", "Class A Shares", "Class B Shares", "Class C Shares", "Class D Shares", "Class E Shares", "Class F Shares", "Class G Shares", "Class H Shares", "Class I Shares", "Available Amount", "Cancellation Value" and "Interim Accounts" in the definition section of the Articles.
- 5. Amendment to article twenty-two (22) of the Articles in order to regulate dividend distributions by the Company to its shareholders.
- 6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.
  - 7. Miscellaneous.
  - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

### First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to (i) designate the existing twelve thousand five hundred (12,500) issued and outstanding shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share as Ordinary Shares, (ii) create nine (9) new classes of shares, namely the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares and (iii) increase the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), by way of the issue of five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hundred (500) new Class H Shares and five hundred (500) new Class I Shares, all such shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the rights and obligations set forth in the amended Articles as adopted under the Third Resolution and Fifth Resolution below.

## Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

## Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class D Shares, five hundred (500) new Class E Shares, five hundred (500) new Class F Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hundred (500) new Class H Shares and five hundred (500) new Class I Shares, all such shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, and fully pays up such shares by a payment in kind consisting of a claim in an aggregate amount of ten million six hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 10,687,500.-) (the Claim) that the Sole Shareholder has against the Company.

The contribution in kind of the Claim from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-) to the nominal share capital account of the Company;



- (ii) an amount of one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-) to the legal reserve account of the Company; and
- (ii) the surplus in an amount of ten million six hundred eighty-one thousand three hundred Euro (EUR 10,681,300.-) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by inter alia (i) the interim balance sheet of the Sole Shareholder as at December 12, 2014 signed for approval by the management of the Sole Shareholder and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the interim balance sheet of the Company as at December 12, 2014 (the Balance Sheet) shows a Claim in an amount of at least ten million six hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 10,687,500.-) payable by the Company to the Sole Shareholder;
  - the Sole Shareholder holds the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
  - the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company is, as per the Balance Sheet, of at least ten million six hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 10,687,500.-) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company and upon the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claim which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

#### Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

"Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, five hundred (500) Class A Shares, five hundred (500) Class B Shares, five hundred (500) Class C Shares, five hundred (500) Class D Shares, five hundred (500) Class F Shares, five hundred (500) Class G Shares, five hundred (500) Class H Shares and five hundred (500) Class I Shares, all such Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Subject to this article 6, the Company may repurchase or redeem its own Shares (to the exception, however, of the Ordinary Shares which are not redeemable) provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below. In such case, the rules of priority and proportions set out herein and in article 22 for the distribution of profits will apply accordingly.

For the avoidance of doubt, the following priority shall apply to Share redemptions:

- (i) no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding;
- (ii) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding;
- (iii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding;
- (iv) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding;
- (v) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding;
- (vi) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding;
- (vii) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding; and
- (viii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding.



The consideration payable by the Company (Cancellation Value) shall be determined in accordance with the terms of this article 6.

The share capital of the Company may be reduced by cancelling Shares of one or multiple classes in their entirety, by way of the redemption and cancellation of all the Shares of the relevant class. Where Shares are redeemed and cancelled, the redemption and cancellation of such Shares shall be made in the reverse alphabetical order (i.e., starting with Class I

Where Shares are redeemed and cancelled in the order mentioned in the paragraph above, the holder(s) of the relevant class of Shares so redeemed and cancelled shall be entitled to the payment of a portion of the Available Amount pro rata their/its participation in the relevant class of Shares so redeemed and cancelled, as determined by the Board and approved by the General Meeting. Shareholders holding redeemed and cancelled Shares shall receive an amount equal to the Cancellation Value per Share so redeemed and cancelled. The Cancellation Value shall be calculated by dividing the Available Amount by the number of Shares in issue in the class of the Shares to be redeemed and cancelled.

The Available Amount shall be determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts.

The Available Amount applicable to the relevant class of Shares shall be calculated at the date of the redemption and cancellation of the Shares unless otherwise decided by the General Meeting adopting resolutions in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment to the Articles.

The Cancellation Value payable by the Company for any redeemed and cancelled share shall be due and payable by the Company upon the redemption and cancellation of the Shares."

### Fourth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article one (1) of the Articles in order to inter alia insert a definition of "Ordinary Shares", "Class A Shares", "Class B Shares", "Class C Shares", "Class D Shares", "Class E Shares", "Class F Shares", "Class G Shares", "Class H Shares", "Class I Shares", "Available Amount", "Cancellation Value" and "Interim Accounts" in the definition section of the Articles which shall henceforth read as

"Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the	
llowing terms shall have the following meanings:	
Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Available Amount	means:
	(a) the net profits of the Company (including carried forward profits)
	plus
	(b) distributable reserves of the Company minus
	(c) (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any amounts in the reserve accounts of the Company which cannot be distributed pursuant to the Law (such reserves being constituted in accordance with the Articles and the Law) and (iii) any amount due and unpaid relating to the shares not redeemed and cancelled.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Cancellation Value	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Class A Shares	means the class A shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) each and Class A Share means any of them.
Class B Shares	means the class B shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) each and Class B Share means any of them.

Class D Shares means the class D shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class D Share means any of them. Class E Shares

Class C Shares

Class F Shares

Class G Shares

means the class E shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class E Share means any of them.

means the class F shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class F Share means any of them.

means the class C shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class C Share means any of them.

means the class G shares in registered form in the share capital of the Company having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class G Share means any of them.

Class H Shares means the class H shares in registered form in the share capital of the Company having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class H Share means any of them.



Class I Shares means the class I shares in registered form in the share capital of the Company having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class I Share means any of them.

Company means Beard Investment S.à r.l.

General Meeting means the general meeting of the Shareholders.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at a maximum of 8 (eight) days prior

to the redemption and cancellation of the relevant classes of Shares.

Law means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended

from time to time.

Managers means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any

of them.

Ordinary Shares means the ordinary shares in registered form in the share capital of the Company having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Ordinary Share means any of them.

Shareholders means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in

application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time

and Shareholder means any of them.

Shareholders Circular

rcular shall have the meaning ascribed to such term in article 10.

Resolutions

Shares means the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares,

the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class

H Shares and the Class I Shares and Share means any of them.

Sole Manager means the sole manager of the Company.

Sole Shareholder means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in

application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to

time."

## Fifth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article twenty-two (22) of the Articles in order to regulate dividend distributions by the Company to its shareholders which shall henceforth read as follows:

"Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

After allocation to the legal reserve, the General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, then,
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,



- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class I Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class H Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
  - (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company."

#### Sixth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

## Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately four thousand nine hundred Euros (4.900.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de décembre,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

# S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Beard Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 189.855 (la Société). La Société a été constituée le 6 août 2014 suivant un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

### A comparu

NEO Capital Private Equity Fund II LP, un société à responsabilité limitée (limited partnership) anglaise, régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 36-38 Wigmore Street, Londres W1U 2LJ, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro LP015631 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;



- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Décision de désigner les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes émises et en circulation de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale en tant que parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires); création de neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et les parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I); et augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) par l'émission de cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, et ces parts sociales ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus dans les statuts modifiés de la Société (les Statuts) tels qu'adoptés aux points 3. et 5. ci-dessous.
- 2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par un apport en nature.
- 3. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications adoptées au point 1. cidessus.
- 4. Modification de l'article un (1) des Statuts afin, entre autres, d'insérer une définition de «Parts Sociales Ordinaires», «Parts Sociales de Classe A», «Parts Sociales de Classe B», «Parts Sociales de Classe C», «Parts Sociales de Classe D», «Parts Sociales de Classe E», «Parts Sociales de Classe B», «
- 5. Modification de l'article vingt-deux (22) des Statuts afin de réglementer les distributions de dividendes par la Société à ses associés.
- 6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.
  - 7. Divers
  - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution:

L'Associé Unique décide de (i) désigner les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes émises et en circulation de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale en tant que Parts Sociales Ordinaires, (ii) créer neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, et (iii) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) par l'émission de cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (5

### Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

# Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare par la présente qu'il souscrit à cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales



de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, et libère intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de dix millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 10.687.500,-) (la Créance) que l'Associé Unique détient envers la Société.

L'apport en nature de la Créance de l'Associé Unique à la Société sera alloué comme suit:

- (i) un montant de quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-) au compte du capital social nominal de la Société;
- (ii) un montant de mille sept cents Euros (EUR 1.700,-) au compte de la réserve légale de la Société; et
- (iii) le surplus d'un montant de dix millions six cent quatre-vingt-un mille trois cents Euros (EUR 10.681.300,-) au compte de la réserve prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée, entre autres, par (i) le bilan intérimaire de la Société au 12 décembre 2014 signé pour approbation par la gérance de l'Associé Unique et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- le bilan intérimaire de la Société au 12 décembre 2014 (le Bilan) montre une créance d'un montant d'au moins dix millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 10.687.500,-) payable par la Société à l'Associé Unique;
  - l'Associé Unique est le seul titulaire de la Créance et possède le droit d'en disposer;
  - la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date d'effet sans déduction aucune;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, conformément au Bilan, d'au moins dix millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 10.687.500,-), et aucun changement substantiel n'est intervenu depuis la date du Bilan qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit qui pourrait limiter sa cessibilité ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités requises pour la cession de la propriété légale de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique immédiatement suivant réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société et au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra la seule propriétaire de la Créance, laquelle sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

### Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales Ordinaires, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) Parts Sociales de Classe I, toutes ces Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime sur lequel seront versées toutes primes payées sur une Part Sociale en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour effectuer des paiements de Parts Sociales que la Société peut racheter à ses Associés, pour épurer toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés sous la forme de dividendes ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Sous réserve de cet article 6, la Société peut racheter ses propres Parts Sociales (à l'exception toutefois des Parts Sociales Ordinaires qui ne sont pas rachetables) à condition que les Parts Sociales rachetées soient immédiatement annulées et le capital social souscrit de la Société réduit en conséquence par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la manière requise pour la modification des Statuts, tel que prévu à l'article 11 ci-dessous. Dans ce cas, les règles de priorité et les proportions prévues dans le présent article et à l'article 22 pour la distribution de dividendes s'appliqueront en conséquence.

Pour éviter tout doute, la priorité suivante s'appliquera aux rachats de Parts Sociales:

- (i) aucune Part Sociale de Classe A ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe B existent au moment du rachat;
- (ii) aucune Part Sociale de Classe B ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe C existent au moment du rachat;
- (iii) aucune Part Sociale de Classe C ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe D existent au moment du rachat;
- (iv) aucune Part Sociale de Classe D ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe E existent au moment du rachat;



- (v) aucune Part Sociale de Classe E ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe F existent au moment du rachat;
- (vi) aucune Part Sociale de Classe F ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe G existent au moment du rachat;
- (vii) aucune Part Sociale de Classe G ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe H existent au moment du rachat; et
- (viii) aucune Part Sociale de Classe H ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe I existent au moment du rachat.

La contrepartie payable par la Société (Valeur d'Annulation) sera déterminée conformément aux dispositions de cet article 6.

Le capital social de la Société peut être diminué par voie d'annulation des Parts Sociales d'une ou plusieurs classes dans leur entièreté, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la classe concernée. Dans le cas de rachats ou d'annulations de Parts Sociales, de tels rachats et annulations de Parts Sociales devront être faits dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe I).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Parts Sociales, dans l'ordre mentionné cidessus, les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetées ou annulées auront droit au paiement d'une portion du Montant Disponible, au prorata de leur détention dans cette Classe de Parts Sociales rachetées ou annulées, déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale. Les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées doivent recevoir un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale détenue par eux et rachetée ou annulée. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Disponible par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetées et annulées.

Le Montant Disponible sera déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires.

Le Montant Disponible applicable à la Classe de Parts Sociales concernée est calculé à la date du rachat et de l'annulation des Parts Sociales, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, adoptant leur résolution conformément aux conditions de quorum et de majorité définies par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.»

### Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article un (1) des Statuts afin, entre autres, d'insérer une définition de «Parts Sociales Ordinaires», «Parts Sociales de Classe A», «Parts Sociales de Classe B», «Parts Sociales de Classe C», «Parts Sociales de Classe D», «Parts Sociales de Classe E», «Parts Sociales de Classe F», «Parts Sociales de Classe F», «Parts Sociales de Classe I», «Montant Disponible», «Valeur d'Annulation» et «Comptes Intérimaires» dans la section des définitions des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1** er . **Définitions.** Dans l'interprétation des présents statuts, à moins que le contexte ne l'indique autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale des Associés.

Associés signifie les personnes inscrites dans le registre des associés de la Société en application

de l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs des Parts Sociales de temps à autre et

Associé signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Associé Unique signifie la seule personne inscrite dans le registre des associés de la Société en

application de l'article 185 de la Loi en tant que seul détenteur des Parts Sociales de

temps à autre.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société établis au maximum huit (8) jours avant

la date de rachat et d'annulation des classes de Parts Sociales concernées.

Conseil signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.

Gérants signifie les personnes nommées en tant que tel par l'Assemblée Générale et Gérant

signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Gérant Unique signifie le gérant unique de la Société.

Jour Ouvrable signifie toute journée (à l'exception du samedi et du dimanche) pendant lesquelles les

banques commerciales sont ouvertes à Luxembourg.

Loi signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps

à autre.

Montant Disponible signifie:

(a) les bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés à nouveau)

augmenté

(b) des réserves distribuables de la Société



réduit

(c) (i) par toute perte (y compris les pertes reportées à nouveaux), (ii) tout solde des comptes de réserve de la Société qui ne peut pas être distribué conformément à la Loi (ces réserves ayant été constituées conformément aux Statuts et à la Loi), et (iii) de tout montant dû et impayé relatif aux Parts Sociales n'ayant pas été rachetées et appulées

Parts Sociales

signifie les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe A

signifie les parts sociales de classe A nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe A signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe B

signifie les parts sociales de classe B nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe B signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe C

signifie les parts sociales de classe C nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe C signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe D

signifie les parts sociales de classe D nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe D signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe E

signifie les parts sociales de classe E nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe E signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe F

signifie les parts sociales de classe F nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe F signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe G

signifie les parts sociales de classe G nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe G signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe H

signifie les parts sociales de classe H nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe H signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe I

signifie les parts sociales de classe I nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe I signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales Ordinaires

signifie les parts sociales ordinaires nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale Ordinaire signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Président Résolutions Circulaires des signifie le président du Conseil de temps à autre. aura le sens attribué à ce terme à l'article 10.

Associés

Société signifie Beard Investment S.à r.l.

Statuts signifie les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.

Valeur d'Annulation aura le sens attribué à ce terme à l'article 6.

# Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article vingt-deux (22) des Statuts afin de réglementer les distributions de dividendes par la Société à ses associés qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 22. Distributions. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 6 ci-dessus, mais sera de nouveau obligatoire dès que la réserve tombe en-dessous d'un dixième (1/10).

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette



somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

- Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:
- premièrement, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent: ensuite.
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; et ensuite,
  - les détenteurs des Parts Sociales de Classe I sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Classe I) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Classe de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie H).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil ou, le cas échéant, par l'Associé Unique;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été préparés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduits des pertes reportées et de sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le réviseur de la Société, le cas échéant, a établi dans son rapport au Conseil ou, le cas échéant, à l'Associé Unique, que les points (i) et
  - (ii) ci-dessus ont été observés;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés ou par le Conseil, ou le cas échéant, par le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivants la date des comptes intérimaires;
  - (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en tenant compte des actifs de la Société; et
- (vi) si des dividendes intérimaires excédant les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social ont été versés, les Associés devront alors rembourser l'excédant à la Société.»

### Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.



### Estimation des frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à quatre mille neuf cents Euros (4.900.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62262. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026460/609.

(150030986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

# AFA S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch/Alzette, 110, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 108.646.

L'an deux mille quinze, le deux février.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

#### ONT COMPARU:

Monsieur Alain PIGEON, cabaretier, commerçant indépendant, né à Esch/Alzette, le 11 mars 1964 (Matricule 1964 0311 15338), demeurant à L-4645 Niederkorn, 126, route de Pétange.

Lequel comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée AFA S.à r.l., avec siège social à L-4990 Sanem, 110, rue de Niederkorn,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial C no 1083 en date du 24 octobre 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 avril 2014, publié au Mémorial C no 1637 du 25 juin 2014.

Lequel associé s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et dont il déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable les résolutions suivantes:

- 1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Esch/Alzette.
- 2.- Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:
- « Art. 2. Le siège social est établi à Esch/Alzette. (...)»
- 3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4023 Esch/Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et charges en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pigeon, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 février 2015. Relation: EAC / 2015 / 3069. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026415/36.

(150030333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck